



Validité de la rédaction d'un engagement

Par **m4thieu**, le **15/03/2011 à 18:07**

Bonjour, je souhaite vous soumettre un cas.

Lors de ma séparation en 2009 avec ma concubine, devant des menaces verbales (de "tout casser" dans la maison, d'y "foutre le feu"), j'ai fini par accepter de signer une déclaration rédigée à la main comme suit :

"A , le

Je, soussigné , demeurant à , m'engage à verser à la somme de 11000 (onze mille) euros en 55 versement mensuels de 200 euros à partir de décembre 2009.

Fait à , le

"

J'ai pris soin de ne pas dire "je reconnais devoir", afin qu'il ne s'agisse pas d'une reconnaissance de dette en bonne et due forme (et puisqu'il n'existe pas de dette), mais je souhaiterais néanmoins savoir la valeur juridique d'un tel document.

Par ailleurs, il me semble que ce document aurait dû être déclaré au fisc par elle. Qu'en est-il ?

Merci de me renseigner.

Bonne soirée.